



## Achat voiture d'occasion

-----  
Par Maxime 974

Bonjour j'ai acheté un véhicule en date du 10/01/2024 d'une valeur de 11200? et le 03/02/2024 je tombe en panne et depuis le véhicule ce trouve au garage je n'ai parcouru que 300kms .je l'ai signalé au vendeur sa réponse fut qu'il est désolé pour moi et ne veut rien savoir du problème.pour info véhicule acheté avec un particulier.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est bien regrettable.  
Pouvez vous prouver que la panne existait déjà le jour de la vente ?  
D'avoir parcouru 300 km tendrait même à prouver le contraire.  
Bref, c'est à vous d'assumer les réparations.

-----  
Par Maxime 974

Bonjour yapasdequoi  
Êtes vous juriste ?votre réponse m'inquiète !!

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Maxime,  
  
malheureusement, rien à faire à part la réparer !  
Cdlit

-----  
Par yapasdequoi

Si vous voulez une réponse d'un pro, demandez à otre assistance juridique, ou bien consultez un avocat.

Dans une vente entre particuliers d'un véhicule d'occasion, il n'y a garantie qu'en cas de vice caché, et il faut donc prouver que ce vice existait au moment de la vente.